

## Mode d'emploi « Service-public.fr »

Pour centraliser ses démarches de changement d'adresse, le site <https://www.service-public.fr/> permet de faire ses démarches pour un certain nombre de site de l'Etat ou d'entreprises publiques (Centre des finances, EDF, caisses de retraite, Pôle Emploi, Sécurité Sociale...).

**NB : toutes ces démarches sont gratuites.**

### 1. Connexion au site

Aller sur <https://www.service-public.fr/> puis descendre en bas de la page

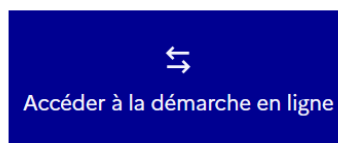


...



### 2. Lancer la déclaration

Une fois sur la page, cliquer sur le bouton bleu en bas



Sélectionner les organismes à prévenir et laissez-vous guider.

NB : il semble que la démarche pour les cartes grises ne fonctionne pas. Il faut se rendre sur <https://ants.gouv.fr/> (plus de détails sur la procédure dédiée).